

Convention du 4 janvier 1960 instituant l'Association européenne de Libre-Echange (AELE)

RS 0.632.31; RO 1960 635

Modifications de l'appendice 2 à l'annexe K (libre circulation des personnes)

Adoptées le 13 juillet 2004
Entrées en vigueur le 13 juillet 2004

Traduction¹

Section A: Actes auxquels il est fait référence

1. Règlement (CEE) n° 1408/71

modifié et mis à jour par:

Après «399 R 307 Règlement (CE) n° 307/1999 du Conseil ...», le texte suivant est inséré:

«**399 R 1399**: Règlement (CE) n° 1399/1999 du Conseil, du 29 avril 1999, (JO L 164 du 30.6.1999, p. 1), modifiant le règlement (CEE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté et le règlement (CEE) n° 574/72 fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71.

32001 R 1386: Règlement (CE) n° 1386/2001 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2001, (JO L 187 du 10.7.2001, p. 1), modifiant le règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté, et le règlement (CEE) n° 574/72 du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71.»

¹ Traduction du texte original anglais.

Aux fins du présent Accord, le règlement est adapté comme suit:

Sous la let. h) concernant l'annexe II^{bis}, sous la rubrique «Suisse», après la let. a), une nouvelle let. a1), est insérée et libellée comme suit:

«a1) L'allocation pour impotent (Loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité² (LAI) et Loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants³ (LAVS) dans leurs versions révisées du 8 octobre 1999).»

Après le point 19, un nouveau point 20 est inséré et libellé comme suit:

«20. L'annexe VIII est complétée et libellée comme suit:

P. Islande

Néant.

Q. Liechtenstein

Néant.

R. Norvège

Néant.

S. Suisse

Néant.»

2. Règlement (CEE) n° 574/72

modifié et mis à jour par:

Après «399 R 307: Règlement (CE) n° 307/1999 du Conseil...», le texte suivant est inséré:

«**399 R 1399:** Règlement (CE) n° 1399/1999 du Conseil du 29.4.1999 (JO L 164 du 30.6.1999, p.1), modifiant le règlement (CEE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté, et le règlement (CEE) n° 574/72 fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71.

32001 R 1386: Règlement (CE) n° 1386/2001 du Parlement européen et du Conseil du 5.6.2001 (JO L 187 du 10.7.2001, p. 1), modifiant le règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté, et le règlement (CEE) n° 574/72 du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71.

² RS 0.831.20

³ RS 0.831.10

32001 R 0089: Règlement (CE) n° 89/2001 de la Commission du 17.1.2001 modifiant le règlement (CEE) n° 574/72 du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté (JO L 14 du 18.1.2001, p. 16).

32002 R 0410: Règlement (CE) n° 410/2002 de la Commission du 27.2.2002 modifiant le règlement (CEE) n° 574/72 du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté (JO L 62 du 5.3.2002, p. 17).»

Le texte de la rubrique «R. Norvège» au point 1 est remplacé par le texte suivant:

- «1. Sosialdepartementet (Ministère des Affaires sociales), Oslo
2. Helsedepartementet (Ministère de la Santé), Oslo
3. Arbeids- og administrasjonsdepartementet (Ministère du Travail et de l'Administration publique), Oslo
4. Barne- og familiedepartementet (Ministère de l'Enfance et de la Famille), Oslo
5. Justisdepartementet (Ministère de la Justice), Oslo
6. Utenriksdepartementet (Ministère des Affaires étrangères) Oslo.»

Le texte de la rubrique «P. Islande» au point 2 est remplacé par le texte suivant:

«1. Maladie et maternité:

(a) Maladie:

Tryggingastofnun ríkisins (Institut national de Sécurité sociale), Reykjavík

(b) Maternité:

Tryggingastofnun ríkisins (Institut national de Sécurité sociale), Reykjavík

2. Invalidité, vieillesse et décès (pensions):

(a) Pensions relevant de la loi sur les régimes de sécurité sociale:

Tryggingastofnun ríkisins (Institut national de Sécurité sociale), Reykjavík

(b) Pensions accordées en vertu de la loi sur le régime obligatoire de pensions et les activités des caisses de pensions:

La caisse de pensions à laquelle l'intéressé a cotisé.

L'organe de liaison pour les caisses de pensions est le Tryggingastofnun ríkisins (Institut national de Sécurité sociale), Reykjavík

3. Accidents du travail et maladies professionnelles:

(a) Prestations en nature et pensions relevant de la loi sur les régimes de sécurité sociale:

Tryggingastofnun ríkisins (Institut national de Sécurité sociale), Reykjavík

- (b) Pensions accordées en vertu de la loi sur le régime obligatoire de pensions et les activités des caisses de pensions:

La caisse de pensions à laquelle l'intéressé a cotisé.

L'organe de liaison pour les caisses de pensions est le Tryggingastofnun ríkisins (Institut national de Sécurité sociale), Reykjavík

4. *Chômage:*

Vinnumálastofnun (Direction du Travail), Reykjavík

5. *Prestations familiales:*

- (a) Prestations familiales, à l'exception des prestations pour enfant:
Tryggingastofnun ríkisins (Institut national de Sécurité sociale), Reykjavík
- (b) Prestations pour enfant et prestations supplémentaires pour enfant:
Ríkisskattstjóri (Directeur du service des impôts), Reykjavík.»

Le texte et l'intitulé de la partie 2 (allocations de chômage) de la rubrique «P. Islande» au point 3 est remplacé par le texte suivant:

«*Chômage:*

Vinnumálastofnun (Direction du Travail), Reykjavík.»

Le texte et l'intitulé de la partie 2 (allocations de chômage) de la rubrique «P. Islande» au point 4 est remplacé par le texte suivant:

«*Chômage:*

Vinnumálastofnun (Direction du Travail), Reykjavík.»

Le texte du premier paragraphe de la partie 1 de la rubrique «P. Islande» au point 10 est remplacé par le texte suivant:

«*Aux fins de l'application des art. 13 par. 2 point d), 14 par. 1 point a), 14 par. 2 point b), 14^{bis} par. 1 point a), 14^{bis} par. 2, 14^{bis} par. 4, 14^{ter} par. 1, 14^{ter} par. 2, 14^{ter} par. 4, 14^{quater} point a) et 14^{sexies} du règlement et des art. 11, 11^{bis}, 12^{bis} par. 2 point a), 12^{bis} par. 5 point c), 12^{bis} par. 7 point a) et 12^{ter} du règlement d'application.»*

Le texte du deuxième paragraphe de la partie 4 de la rubrique «P. Islande» au point 10 est remplacé par le texte suivant:

«Vinnumálastofnun (Direction du Travail), Reykjavík.»

Section B: Actes que les Parties contractantes prennent en considération

Les points 4.16 (Décision No 109), 4.46 (Décision No 161) et 4.47 (Décision No 162) sont supprimés.

Après le point 4.55 (Décision No 170), les points suivants sont ajoutés:

- «4.56 **399 D 0370**: Décision n° 171, du 9 décembre 1998, portant modification de la décision n° 135 du 1^{er} juillet 1987 concernant l'octroi des prestations en nature visées aux art. 17, par. 7, et 60, par. 6, du règlement (CEE) n° 574/72 et la notion d'urgence au sens de l'art. 20 du règlement (CEE) n° 1408/71 et d'urgence absolue au sens des art. 17, par. 7, et 60, par. 6, du règlement (CEE) n° 574/72 (JO L 143 du 8.6.1999, p. 11).
- 4.57 **399 D 0371**: Décision n° 172, du 9 décembre 1998, concernant le modèle des formulaires nécessaires à l'application des règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72 (E 101) (JO L 143 du 8.6.1999, p. 13).
- 4.58 **32000 D 0129(01)**: Décision n° 173, du 9 décembre 1998, concernant les modalités communes adoptées par les États membres en vue du remboursement entre les institutions après le passage à l'euro (JO C 27 du 29.1.2000, p. 21).
- 4.59 **32000 D 0141**: Décision n° 174, du 20 avril 1999, concernant l'interprétation de l'art. 22^{bis} du règlement (CEE) n° 1408/71 (JO L 47 du 19.2.2000, p. 30).
- 4.60 **32000 D 0142**: Décision n° 175, du 23 juin 1999, concernant l'interprétation de la notion de «prestations en nature» en cas de maladie ou de maternité visée à l'art. 19, par. 1 et 2, aux art. 22, 22^{bis} et 22^{ter}, à l'art. 25, par. 1, 3 et 4, à l'art. 26, à l'art. 28, par. 1, ainsi qu'aux art. 28^{bis}, 29, 31, 34^{bis} et 34^{ter} du règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil et concernant la détermination des montants à rembourser en vertu des art. 93, 94 et 95 du règlement (CEE) n° 574/72 ainsi que les avances à verser en application du par. 4 de l'art. 102 du même règlement (JO L 47 du 19.2.2000, p. 32).
- 4.61 **32000 D 0582**: Décision n° 176 du 24 juin 1999 concernant le remboursement par l'institution compétente d'un État membre des frais exposés lors d'un séjour dans un autre État membre selon la procédure visée à l'art. 34, par. 4, du règlement (CEE) n° 574/72 (96/249/CE) (JO L 243 du 28.9.2000, p. 42).
- 4.62 **32000 D 0748**: Décision n° 177 du 5 octobre 1999 concernant les formulaires nécessaires à l'application des règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72 du Conseil (E 128 et E 128 B) (JO L 302 du 1.12.2000, p. 65).
- 4.63 **32000 D 0749**: Décision n° 178 du 9 décembre 1999 sur l'interprétation de l'art. 111, par. 1 et 2, du règlement (CEE) n° 574/72 (JO L 302 du 1.12.2000, p. 71).
- 4.64 **32002 D 0154**: Décision n° 179 du 18 avril 2000 concernant les modèles de formulaires nécessaires à l'application des règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72 du Conseil (E 111, E 111 B, E 113 à E 118 et E 125 à E 127) (JO L 54 du 25.2.2002, p. 1).

-
- 4.65 **32001 D 0070**: Décision n° 180 du 15 février 2000 concernant les modèles de formulaires nécessaires à l'application des règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72 du Conseil (E 211 et E 212) (JO L 23 du 25.1.2001, p. 33).
- 4.66 **32001 D 0891**: Décision n° 181 du 13 décembre 2000 concernant l'interprétation des art. 14, par. 1, 14^{bis}, par. 1, et 14^{er}, par. 1 et 2, du règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil relatif à la législation applicable aux travailleurs salariés détachés et aux travailleurs non salariés qui exercent temporairement une activité en dehors de l'État compétent (JO L 329 du 14.12.2001, p. 73).
- 4.67 **32001 D 0655**: Décision n° 182 du 13 décembre 2000 concernant l'établissement d'un cadre commun pour la collecte de données sur la liquidation des demandes de pension (JO L 230 du 28.8.2001, p. 20).
- 4.68 **32002 D 0155**: Décision n° 183 du 27 juin 2001 concernant l'interprétation de l'art. 22, par. 1, point a), du règlement (CEE) n° 1408/71 pour les prestations relatives à la grossesse et à l'accouchement (JO L 54 du 25.2.2002, p. 39).»